

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

- Compte rendu -

ORDRE DU JOUR

Intervention de la Directrice de l'Office de Tourisme du Val d'Ay

1. URBANISME

- 1.1 Projet d'hébergement touristique et culturel
- 1.2 Règlement de l'éco-lotissement
- 1.3 Point d'avancement sur la révision générale du PLU

2. CAMPING MUNICIPAL

- 2.1 Compte rendu de la réunion avec la Région et le cabinet Alliances
- 2.2 Evocation des pistes de développement possibles
- 2.3 Heures d'ouvertures pour l'accueil du public sur le camping municipal et conséquences

3. FINANCES

- 3.1 Subvention exceptionnelle pour l'école
- 3.2 Subventions pour des courses à pieds 2016 & 2017
- 3.3 Demande de subvention pour travaux (cimetière & cinéma)

4. PERSONNEL (huis-clos)

- 4.1 Compte rendu de la réunion avec deux agents
- 4.2 Réponse au courrier de l'agent gérant le camping municipal
- 4.3 Modification des heures de travail d'un agent communal

5. QUESTIONS DIVERSES

6. AGENDA

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h01)

Jean-François COUETTE (Maire)
Didier CHIEZE (1^{er} adjoint) (*Absent excusé*)
Alain JEHL (2^{ème} adjoint)
Joseph ALBORGHETTI (3^{ème} adjoint)
Martine DEYGAS-POINARD
Philippe GUIRONNET
Jacky VERGER
Dominique BALAY (*Absent excusé*)
Jacques BURRIEZ (*Absent excusé*)

Secrétaire de séance : Martine DEYGAS-POINARD

=> *Vérification du quorum (5 minimum) : 6 personnes + 0 pouvoir(s) (6 voix délibératives)*

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

- Compte rendu -

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 10/04/2017) : pas de remarque.

En début de Conseil, M. le Maire accorde la parole à Ludivine LHOPITAL, Directrice de l'Office de Tourisme (communautaire) du Val d'Ay dont le siège est à Lalouvesc.

Ludivine interpelle le Conseil sur le fait que depuis que l'Office de Tourisme est géré (en régie) par la Communauté de communes du Val d'Ay, il n'est plus possible que le bureau s'occupe des sentiers à thèmes (le sentier botanique, le parcours des champignons et le chemin des lapins) ...

Philippe insiste en disant que c'est très important pour répondre aux attentes de familles avec des enfants. Cependant, il ne veut plus s'en occuper puisqu'il ne dirige plus l'Office de Tourisme.

Après débat, il est décidé que Joseph, Jacky et sans doute Dominique, aidé d'un employé municipal, avec les conseils de Philippe, s'occuperont de remettre au plus vite en place les panneaux (démontés à l'automne) sur ces sentiers à thèmes.

I URBANISME

1.1 Projet d'hébergement touristique et culturel :

M. le Maire rappelle qu'il a adressé à tous les conseillers un certain nombre de documents numérisés à ce sujet.

Le rappel des faits :

Pour rappel, suite à l'étude menée par l'architecte, M. Philippe BOSSEAU, sur Sainte Monique, il avait été décidé de la compléter par une étude de faisabilité à la fois sur la possibilité de son financement, mais aussi, sur la viabilité de son fonctionnement ; conditions obligées pour parvenir à trouver un financement.

Donc en début d'année M. le Maire, sur les conseils du bureau d'étude « ExtrAPoL pressenti pour ce travail, a sollicité nos différents partenaires publics (Région, Département, CAUE, ARS, Caisse des Dépôts et Consignations, etc.). Malheureusement, l'agenda politique (élections présidentielles puis législatives) ne nous a pas facilité la tâche. En résumé, le Département était d'accord pour nous aider mais attendait la suite des événements politiques, la Région ne finance plus ce type d'études, mais directement des investissements, et enfin, pour la Caisse des Dépôts et Consignations, il fallait se décider tout de suite !

Dernièrement, le premier adjoint, M. Didier CHIEZE, a alors demandé l'aide de la CCVA lors d'une réunion du bureau communautaire le 18 mai 2017. Oui, la Communauté de communes pourrait subventionner cette étude, mais ce serait à la commune (ou à l'association) d'être porteuse de l'étude. Ensuite, la Présidente a précisé que la restructuration de la Communauté ne permettrait pas de savoir avant l'automne s'il serait possible, sur le budget 2017, de la financer. Enfin, le bureau communautaire a demandé à ce que la commune de Lalouvesc se mette au clair sur ce qu'elle voulait mettre dans cette étude de faisabilité. En effet, un point de divergence est apparu entre le maire et son premier adjoint sur ce qu'il fallait mettre dans le cahier des charges de l'étude, **mais, cela ne remet nullement en cause l'aide de la Communauté puisque c'est nous qui serions les porteurs de l'étude de faisabilité.** Bref, à ce stade rien n'est perdu, d'autant plus que des aides européennes seraient possibles (via le programme LEADER).

Le point de vue du maire :

M. le Maire explique que son point de vue sur ce projet d'hébergement touristique et culturel a complètement évolué suite à différents événements intervenus après l'étude architecturale sur Ste Monique.

- L'arrêt de l'activité du Cénacle de Lalouvesc avec la mise en vente des bâtiments.

- La réalisation en cours d'un projet dans la commune voisine de St Félicien qui réhabilite un ancien bâtiment comme Ste Monique pour de l'hébergement haut de gamme (*pour information, projet qui a déjà dépassé le budget d'investissement prévu et dont le mode de gestion n'est pas vraiment défini !*). Nous devons donc nous démarquer complètement de ce projet (ou être complémentaire vis-à-vis des cyclistes).
- Une interdiction faite aux petites communes de se lancer dans des projets dépassants 1,6 fois leur budget (*nous n'avons pas la capacité financière pour supporter un tel projet*).
- **Le fait de disposer juste à côté d'une structure neuve et rénovée (Le Cénacle), aux normes d'accueil du public, et qui aurait pu ré-ouvrir sans problème en cet été 2017.**
- Le fait également de pouvoir négocier avec les sœurs certains aspects du partage des bâtiments car elles souhaitent conserver un pied à terre à Lalouvesc, lieu de naissance de leur communauté.
- Enfin, le fait d'avoir rencontré la sœur économiste du Cénacle en présence de leur mandataire immobilier permet aujourd'hui de connaître l'estimation qu'elles font de leurs bâtiments : Cela est sans aucune mesure comparable avec le projet (probablement très sous-estimé) de Ste Monique qui est aujourd'hui chiffré à 1,5M€ ... alors que nous serions à la moitié de cette somme pour l'acquisition du Cénacle ...
- La possibilité de solliciter l'Europe, l'Etat, la Région et le Département dans **un projet de sauvegarde patrimoniale** (un ancien couvent) **et de revitalisation d'un centre bourg rural**.
- La possibilité d'organiser une visite, cet été, avec le gardien, pour que les membres du Conseil municipal se rendent compte sur place des possibilités ...

La proposition

A partir de ce constat, M. le Maire propose donc d'abandonner le projet Ste Monique. C'est un projet beaucoup trop coûteux (faire du neuf avec du vieux ...), contraignant et concurrentiel avec celui de l'ancienne maison des frères à St Félicien. Nous devons concentrer tous nos efforts sur une étude de faisabilité pour utiliser les bâtiments du Cénacle afin d'y héberger ce projet touristique et culturel. Nous devons écrire un cahier des charges précis où le bureau d'étude devra répondre à plusieurs questions fondamentales : Qui va gérer cette structure (Commune, Communauté, Association, SEM, etc.) ? Quels financements est-il possible d'obtenir pour racheter ces bâtiments ? Quel coût réaliste de fonctionnement (en tenant compte du remboursement d'un emprunt et des travaux d'améliorations à venir) ? Quel personnel à minima ? Quelles retombées économiques pour le village ? Etc.

Même si au final ce n'est pas la commune qui supportera l'opération, nous pouvons avoir le rôle, et surtout le devoir, de soutenir un projet d'hébergement qui à terme ne pourra que redynamiser notre commune. Nous devons concentrer nos efforts sur un seul projet réaliste. Nous devons au moins essayer ... même si cela n'aboutit pas nous aurons au moins tenté quelque chose. Pour rappel, lorsque les sœurs du Cénacle ont annoncé publiquement l'arrêt de leurs activités à Lalouvesc de nombreuses personnes dans le public ont évoqué un projet similaire d'hébergement ...

Débat :

Certains conseillers ne sont pas d'accord avec l'idée d'abandonner le bâtiment Ste Monique. D'autres sont dubitatifs sur le prix de vente annoncé par M. le Maire sur les bâtiments du Cénacle.

Tous s'accordent cependant à dire qu'il faut une étude de faisabilité répondant précisément aux questions évoquées précédemment. Il faut aussi que la commune soit unanime sur ses intentions pour être crédible vis-à-vis des partenaires publics.

Une délibération sera prise en septembre pour cette étude de faisabilité, avec un cahier des charges précis, en sollicitant la communauté de communes et d'autres financeurs. En attendant une visite des lieux sera programmée cet été.

1.2 Règlement de l'éco-lotissement :

M. le maire renvoi les conseillers à la version préliminaire du règlement qui a été adressé à chaque conseiller avant ce Conseil. Il rappelle également les points de désaccord mentionnés lors du précédent Conseil municipal le 10 avril 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

- Compte rendu -

Sur les points sujets à discussion et mentionnés en rouge dans le compte-rendu du Conseil municipal du 27 février 2017, voici ce qu'il en ressort :

Toitures

A priori, il faut autoriser d'autres types de toiture. Sauf, peut-être, en partie sud, où une toiture terrasse pourrait être imposée pour limiter l'impact paysager et l'ombre portée aux constructions en amont.

⇒ **Accord possible après simulation 3D**

Implantation des constructions

L'ensemble des conseillers demande à ce que le plan d'implantation des constructions soit revu. La façade principale doit être orientée au sud ou au sud-ouest afin de bénéficier de l'ensoleillement maximal. L'orientation des faitages ne doit pas forcément suivre celui de la voirie.

⇒ **Désaccord total avec l'architecte ; une simulation visuelle va être réalisée par l'architecte-urbaniste**

Les limites avec la voirie publique

De manière à réduire les coûts de viabilisation, il faut favoriser des haies végétales et/ou du bois. Une séparation par murets de pierre serait beaucoup trop coûteuse. Les clôtures doivent être à la charge des propriétaires.

La commune se limitera à prendre en compte le traitement des limites en bordures de voirie. Des devis seront réalisés.

Les matériaux de construction

Pourquoi ne pas faire un lotissement uniquement avec des constructions en bois, mais de tous les types (ossatures, madriers, fustes, etc.) ?

Interdire le béton et le parpaing sauf pour les fondations ou les parties enterrées.

Autoriser la brique, le béton cellulaire, la paille, à condition que les bâtiments soient recouverts de bardages bois (horizontal ou vertical ; libre choix)

⇒ **Désaccord total entre le Maire et certains conseillers**

Débat :

Pas d'avancé sur ce dossier car nous n'avons toujours pas rencontré l'architecte pour discuter de tous ces points. De toute manière, la plupart des conseillers ne croient pas à ce projet. Il faut faire simple : attendre d'avoir une liste d'acheteurs et mettre juste à disposition les réseaux (via des « logettes ») ... Faire des bâtiments aux normes cela coûtent très chère il ne faut pas alourdir le budget des futurs acquéreurs. Par ailleurs, pourquoi ne pas se concentrer sur le centre bourg qui se dégrade ?

M. le Maire répond que nous n'avons aucune action possible dans le centre du village. Les immeubles se délabrent, mais, les propriétaires privés veulent toujours les vendre à un prix beaucoup trop élevé au vue de leur vétusté. Il faudra attendre qu'ils menacent ruine, comme l'hôtel Beau Séjour, pour qu'une action publique soit possible sans parler du prix de la démolition ...

M. le Maire rappelle également qu'il s'agit d'un éco-lotissement. Que si la commune manifestait un vif intérêt pour ce projet des aides seraient possibles notamment pour accueillir des gens afin de s'occuper du jardin en permaculture.

M. le Maire veut trancher définitivement en septembre sur le texte de règlement de l'éco-lotissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

- Compte rendu -

1.3 Point d'avancement sur la révision générale du PLU :

Une réunion a eu lieu ce matin en présence des services de l'Etat.

Le bureau d'études Intertice a désormais finalisé les documents qui pourront être transmis en septembre, après approbation du Conseil municipal, aux partenaires publics. L'étude par l'Administration prendra trois mois plus encore un mois pour le Préfet. Ensuite, il faudra une enquête publique ! Bref, dans le meilleur des cas tout ne sera terminé que juste avant l'été 2018.

Les conseillers recevront le compte rendu de cette réunion dans les prochains jours puis l'ensemble du dossier du nouveau PLU. Ils auront alors l'été pour l'analyser et faire des remarques.

Pour faire simple, le règlement n'a pas vraiment évolué seule l'organisation des articles a été entièrement revue afin de se conformer aux nouvelles directives de l'Etat.

Pour résumer à l'extrême, voici les points principaux ayant fait l'objet de modifications importantes :

- Le passage d'une zone (lieu-dit les Chaux) en constructible pour notre éco-lotissement,
- Le passage d'une zone (lieu-dit la Pinatelle) en constructible pour un projet privé,
- Un encadrement des possibilités d'évolutions sur Maison Claire afin de préserver ce site patrimonial,
- Le réaménagement du centre bourg en lieu et place de l'hôtel Beau Séjour,
- Le passage de zones urbaines non construites depuis des générations en parc (zones devenant non constructibles),
- La conservation de la zone artisanale au nord du stade de football,
- La limitation de la constructibilité dans les hameaux.

II CAMPING MUNICIPAL

2.1 Compte rendu de la réunion avec la Région et le cabinet Alliances :

Philippe GUIRONNET et Jean-François COUETTE se sont rendus à Privas le 1^{er} juin 2017, à l'antenne de la Région, afin d'assister aux conclusions de l'étude sur notre camping municipal. Le rapport a été présenté par M. David PAQUET, directeur du bureau d'études ALLIANCES, cabinet chargé de l'étude, en présence de Mme Cécile FEYEUX chargée de mission, de la Région.

Le rapport préliminaire a été communiqué aux conseillers avant ce Conseil.

Succinctement, voici les principales conclusions de l'étude :

Notre camping « végété » faute d'investissements et sa clientèle s'effrite d'année en année.

Pour enrayer ce déclin deux actions devraient être menées en parallèle. D'une part, le renouvellement de notre offre de séjour. Mais, ce sont là des investissements considérables (plusieurs centaines de milliers d'euros) à étaler sur plusieurs années avec un emprunt. D'autre part, faire la promotion de ce camping avec les moyens d'aujourd'hui (site Internet, agence de réservation, etc.).

Comme la commune n'a pas les moyens de réaliser de tels investissements, il avait été envisagé de déléguer sa gestion, mais le Conseil municipal a toujours refusé cette option ... Or, M. le Maire rappelle (une fois de plus) que notre commune a énormément de contraintes à gérer en dehors du camping municipal, que nos dotations sont en baisse et enfin que notre endettement est toujours trop élevé (au moins jusqu'en 2020) pour recourir à l'emprunt.

Petite précision, mais qui a toute son importance, la Région ne nous subventionnerait qu'à hauteur de 15% sur l'investissement ! ...

2.2 Evocations des pistes de développement possibles :

A partir du constat précédent une solution a été esquissée.

Passer l'employée communale qui gère avec son conjoint, en été, le camping municipal à plein temps, la former, la charger de la promotion et de la gestion d'un site Internet dédié au camping.

En parallèle, il faudrait récupérer les cabanes perchées, à défaut de pouvoir investir, pour l'instant, dans du nouveau matériel locatif. A ce jour, le liquidateur judiciaire n'a pas donné suite à notre proposition de récupérer les cabanes en échange de renoncer à toute poursuite sur le remboursement du passif.

L'agent s'occuperait donc des réservations des cabanes perchées, mais aussi de celles des gîtes communaux et du gîte d'étape. Cela déchargerait le secrétariat de mairie dont la fonction première n'est pas de gérer un parc locatif touristique.

Seul « bémol », il faudra impérativement être propriétaire des cabanes afin de compenser l'augmentation de la masse salariale car nous ne pourrions pas compter sur une augmentation des dotations de l'Etat !

A partir de ce constat, nous pourrions mettre en place ce système à partir de 2018.

Cependant, il faudrait impérativement que la Région puisse nous aider dans le financement du site Internet et du planning de réservation en ligne ainsi que dans la formation de l'agent

2.3 Heures d'ouvertures pour l'accueil du public sur le camping municipal et conséquences :

Rappel des horaires du service technique en été :

Du lundi au jeudi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (soit 39 heures par semaine)

Par ailleurs, les horaires d'ouverture du camping sont :

De 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et cela 7 jours sur 7 pendant la saison d'ouverture du camping de mai à septembre (soit 9h par jour et donc 63 heures par semaine).

Cela représente $7 \times 9h = 63h$ d'ouverture par semaine.

Deux remarques :

- 1) D'une part, il est nécessaire d'avoir une amplitude suffisante afin d'être attractif vis-à-vis de la clientèle,
- 2) D'autre part, d'un point de vue légal, nous devons respecter une amplitude horaire maximale travaillée (*encore faut-il s'entendre sur ce que l'on appelle heures travaillées ! ...*) de $39h + 5h = 44$ heures/semaine (*maximum si plus de 12 semaines consécutives*) pour l'agent municipal en charge du camping.

Il manque donc $63h - 44h = 19h$. Deux solutions. Soit adapter les horaires au temps de travail maximal que peut faire l'agent, mais, cela pourrait pénaliser l'activité du camping. Soit, compenser avec un autre agent qui viendrait compenser les 19 heures qui manquent. Ce dispositif présenterait l'avantage d'un partage des tâches car nous avons en fait un couple de deux agents qui dans les faits s'occupent de ce camping. Et, le conjoint est actuellement à 14 heures par semaine. Sachant par ailleurs que dans ces heures, il réalise déjà une grande partie de son temps de travail au camping en saison estivale. L'idée serait donc d'augmenter le temps de travail de cet agent en l'annualisant et de considérer qu'il partagera son travail avec son conjoint (ce qui est déjà en partie le cas). Cela rejoint également la piste précédemment évoquée au §2.2 concernant la redynamisation du camping dans la mesure où l'agent, en hiver, serait

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

- Compte rendu -

plus particulièrement chargé de la promotion du camping. Enfin, on pourrait ajouter également que dans l'hypothèse du passage en agence postale communale un éventuel plein temps pourrait se justifier (mais, ce n'est pas le sujet de ce soir et d'ailleurs le Conseil a refusé ce passage à trois reprises déjà ! ...)

Le régime d'astreinte pour le camping serait maintenu uniquement pour l'autre agent de manière à assurer une permanence en dehors des heures d'ouvertures.

M. le Maire tient également à souligner que le passage éventuel à plein temps d'un agent actuellement à 14 heures aurait des répercussions très importantes sur les charges salariales de la commune. Nous avons déjà six agents : quatre à plein temps et deux à mi-temps. Pour une commune de notre taille, cela fait beaucoup. Il faut absolument être conscient des répercussions financières que cela pourrait avoir.

Par ailleurs, il ne faut surtout pas oublier que les autres agents auront des évolutions de carrière et que cela peut conduire à bloquer certaines évolutions à l'avenir faute de moyens. Ne pas oublier également l'évolution des calculs des carrières des agents depuis le 1^{er} janvier 2017, la diminution de nos dotations (pour causes conjuguées de diminution de population et de restrictions budgétaires de l'Etat). Sans parler des incertitudes sur ce que fera le nouveau gouvernement.

Bref, compte-tenu de tous ces éléments il faut être excessivement prudent pour ne pas mettre en péril la commune en hypothéquant son avenir financier. De plus, il faut être certain que le camping dégagera plus de marge pour compenser ce poste ! Passer le temps de travail de l'agent de 14 heures à un mi-temps soit 20 heures à partir du 1^{er} janvier 2018 est la solution la plus prudente d'après le Maire.

Enfin, le basculement d'un agent à temps partiel nécessite une procédure spécifique sous peine d'être invalidée.

Déroulé de la procédure :

- ✓ Débat d'orientation au sein du Conseil (ce jour)
- ✓ Saisie du comité technique paritaire (en septembre)
- ✓ Délibération du Conseil pour créer le poste et supprimer l'ancien (en octobre)
- ✓ Temps de publication (novembre)
- ✓ Mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2018 (pour être incorporé au budget 2018)

Nous devons donc passer par une phase transitoire en cette année 2017 ...

Accord des conseillers présents pour un **mi-temps (20h)**, éventuellement annualisé, à partir du 1^{er} janvier 2018, si bien évidemment l'intéressée est d'accord.

III FINANCES

3.1 Subvention exceptionnelle pour l'école :

Depuis l'an 2000, date à laquelle l'école publique a fermé, il ne reste plus qu'une seule école privée (Saint Joseph) dans le village. Jusqu'à la dernière rentrée (2016-2017) le nombre d'élèves s'est maintenu au dessus d'une vingtaine justifiant la présence de deux classes. Malheureusement, les prévisions pour la prochaine rentrée en septembre 2017 ont conduit à décider de la fermeture d'une classe. Il n'y aura donc plus qu'une classe unique et en conséquence un(e) seul(e) enseignant(e) à la rentrée prochaine (2017-2018). Cela va entraîner une augmentation substantielle des heures de l'aide maternelle.

L'association l'OGEC qui gère l'école nous demande donc de l'aider à supporter une partie du coût de ce poste.

M. le Maire rappelle que nous avons signé une convention avec l'école pour verser une aide d'environ 580€/enfant/an qui est réactualisée chaque année en suivant un indice de l'évolution du coût à la consommation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

- Compte rendu -

Pour M. le Maire, il n'est pas envisageable de modifier cette aide conventionnée afin de supporter ce poste. Il n'est pas non plus possible que notre commune finance directement cette aide maternelle. La seule solution est de voter une subvention « exceptionnelle » annuelle reconductible chaque année pour aider l'école.

Débat :

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'une aide. Une délibération sera prise au mois de septembre dès que l'OGEC nous aura communiqué son plan de financement ...

3.2 Subventions pour des courses à pieds 2016 & 2017 :

Le Comité des fêtes nous avait sollicité en 2016 pour une aide à hauteur de 1000€ pour le Trail que nous n'avions pas validé officiellement. De plus, il nous sollicite à nouveau pour le même montant pour 2017. Pour rappel, le Conseil Départemental contribue au même montant d'aide sous réserve que la commune verse une aide.

M. le Maire tient à apporter une petite précision : le Comité des Fêtes dégage un excédent financier, donc doit-on financer une association excédentaire ?! D'autant plus que nous leur versons déjà une subvention de fonctionnement de 1000 € !

Débat :

Le Conseil municipal est d'accord en arguant du fait que le Comité des Fêtes a investi dans des nouveaux matériels et qu'il n'obtiendra pas d'aides d'autres partenaires publics si la commune ne verse pas d'aides ...

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 6 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le versement d'une aide exceptionnelle de 2.000€ couvrant la course de 2016 et la course de l'année 2017.

3.3 Demande de subvention pour travaux :

1) Reprise de concessions dans le cimetière communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil que depuis le 30 avril 2017 la procédure de trois ans a été respectée. Nous pouvons donc à présent délibérer en Conseil municipal afin d'acter la reprise des concessions constatées à l'état d'abandon. Ensuite, à l'automne nous pourrions entreprendre les travaux de reprise. Trois entreprises de pompes funèbres ont été consultées pour ces travaux.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 6 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve la reprise de 25 concessions constatées à l'état d'abandon suite à la procédure légale de constat d'abandon et charge M. le Maire d'effectuer les travaux de reprises.

Un conseiller demande si l'une des concessions reprise ne pourrait pas être utilisée pour un columbarium ...

2) Demande de subvention de l'association « Le Foyer »

M. le Maire fait la lecture d'un courrier reçu de la part du Cinéma « Le Foyer » de Bourg Argental qui gère notre cinéma estival à Lalouvesc. Suite à la dernière visite de la commission de sécurité en septembre 2016, il a en effet été nécessaire d'entreprendre d'importants travaux de mise en sécurité incendie. Il est précisé que la part de subvention demandée ne concerne que le Cinéma et non pas l'Abri du Pèlerin qui relève des Jésuites. La part des travaux concernant le cinéma est de 5.891,74€. L'association demande une participation exceptionnelle de la commune à hauteur de 3.000€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

- Compte rendu -

Enfin, l'association demande, à partir de cette année 2017, le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement.

M. le Maire précise que c'est la première fois qu'une telle demande est formulée, que cela n'est absolument pas prévu dans notre budget 2017 (la marge pour dépense imprévue vient d'être absorbée par le Comité des Fêtes) et que nous finançons déjà beaucoup d'associations sur notre petite commune.

Les conseillers demandent à ce que l'Association fournisse les bilans des trois dernières années et le budget prévisionnel 2017 avant de pouvoir se prononcer sur le bien fondé de cette demande.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 6 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le versement d'une aide exceptionnelle de 3.000€ pour le Cinéma le Foyer dans le cadre de la mise en sécurité de la salle de Cinéma situé au rez-de-chaussée de l'Abri du Pèlerin.

IV PERSONNEL

M. le Maire demande le passage en huis-clos à partir de ce point. Approbation de l'ensemble des conseillers ?

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 6 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le passage à huis-clos.

4.1 Compte rendu de la réunion avec deux agents : *(Non retranscrit ...)*

4.2 Réponse au courrier de l'agent gérant le camping municipal : *(Non retranscrite ...)*

4.3 Débat relatif à la modification des heures de travail d'un agent : *(Non retranscrit ...)*

V QUESTIONS DIVERSES

Le troisième adjoint, Joseph ALBORGHETTI, demande la parole pour soulever quatre points qui le préoccupent.

- 1) Sur l'avenir du bureau de Poste. Il faut se décider à passer en agence postale communale avant la fermeture définitive du bureau de Poste. M. le Maire dit que l'AMF a signée une convention avec le Poste jusqu'en 2018. Après, c'est l'inconnue. M. le maire attend toujours le rapport de la commission communale qui doit s'occuper de ce problème. Il rappelle que par trois fois le Conseil municipal a rejeté sa proposition de passer en agence postale communale ...
- 2) Où en est le dossier sur signalétique ? M. le Maire dit qu'une réunion de travail est prévue le 20 juillet, à la Maison St Régis, pour le futur plan du village qui sera affiché à trois emplacements différents. Ce dossier ne sera complètement finalisé (avec les panneaux signalétiques) qu'en 2018. Nous aurons des aides de la Région.
- 3) Il faut absolument que l'on fasse quelque chose pour se débarrasser des chats. Seule la stérilisation est possible, mais cela à un coût. Il faut refaire un devis et demander au Conseil de se prononcer à nouveau sur ce point la prochaine fois.
- 4) Enfin, pour le bal du 14 juillet, il faut que la sonorisation soit baissée, à partir d'une heure du matin, car « les basses » empêchent le quartier de dormir ...

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017
- Compte rendu -

Philippe GUIRONNET pose également deux questions.

- 1) Il demande où en est le dossier sur la couverture mobile. M. le Maire lui répond qu'il vient d'avoir le résultat de la demande qu'il a faite sur la plate-forme « France Mobil. Le résultat, est que les opérateurs ne veulent pas prendre en compte notre demande ...
- 2) Il informe que St Bonnet-le-Froid a obtenu un distributeur automatique de billets alors pourquoi pas nous ?!

Philippe propose de s'occuper de ces deux dossiers. Pas d'objection, bien au contraire ...

VI AGENDA

- Prochain Conseil municipal en septembre ...

(Clôture de la séance à 22h20, l'ordre du jour étant épuisé)